

Maisons-Alfort, le 17 octobre 2022

Conclusions de l'évaluation

**relatives à une demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché
pour la famille de produits biocides NEU 1170 H NONANOIC ACID ALGAECIDES
à base d'acide nonanoïque,
de la société W. Neudorff GmbH KG**

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a notamment pour missions l'évaluation ainsi que la délivrance de la décision d'autorisation de mise à disposition sur le marché des produits biocides.

Les « conclusions de l'évaluation » portent uniquement sur l'évaluation des risques et des dangers que l'utilisation de ces produits peut présenter pour l'homme, l'animal ou l'environnement ainsi que sur l'évaluation de leur efficacité.

Le présent document ne constitue pas une décision.

PRESENTATION DE LA DEMANDE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE ET DE LA PREPARATION

L'Agence a accusé réception d'un dossier de demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché (AMM) pour la famille de produits biocides NEU 1170 H NONANOIC ACID ALGAECIDES de la société W. Neudorff GmbH KG dans le cadre d'une procédure de reconnaissance mutuelle simultanée.

Les produits biocides de la famille NEU 1170 H NONANOIC ACID ALGAECIDES à base de 3,1 à 80 % d'acide nonanoïque¹ sont des types de produit 2² destinés à lutter contre les algues vertes (*Chlorophyta spp*), les algues jaunes (*Chrysophyceae*) et les lichens. Les produits biocides sont des concentrés émulsionnables ou des liquides prêts à l'emploi ou à diluer avant utilisation, destinés à être appliqués par pulvérisation et arrosage par des utilisateurs professionnels et non professionnels.

DESCRIPTION DU CADRE REGLEMENTAIRE

Ces conclusions sont fondées sur l'examen par la Direction d'Évaluation des Produits Réglementés (DEPR) de l'Agence du rapport d'évaluation de la famille de produits préparé par l'Autriche, Etat membre de référence (EMR) conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 528/2012³.

Les données prises en compte dans l'évaluation sont celles qui ont été considérées comme valides, soit au niveau européen, soit par la DEPR. Les conclusions relatives à la conformité se réfèrent aux critères indiqués dans le règlement (UE) n°528/2012.

DESCRIPTION DE LA PROCEDURE D'EVALUATION

Les produits biocides de la famille NEU 1170 H NONANOIC ACID ALGAECIDES ont été évalués par l'Autriche. L'évaluation a donné lieu à la rédaction d'un rapport d'évaluation de la famille de produits et d'un

¹ RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) N°1039/2013 DE LA COMMISSION du 24 octobre 2013 modifiant l'approbation de l'acide nonanoïque en tant que substance active existante destinée à être utilisée dans les produits biocides du type de produits 2.

² TP2 : Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur les êtres humains ou des animaux.

³ Règlement (UE) N° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.

résumé des caractéristiques des produits soumis à commentaires auprès des Etats membres concernés avant décision dans chaque pays.

Dans le cadre de la procédure de reconnaissance mutuelle simultanée, la DEPR a fait part de ses commentaires sur le rapport d'évaluation et sur le résumé des caractéristiques des produits au nom de l'autorité compétente française conformément aux lignes directrices pour la délivrance des AMM biocides de l'Anses⁴.

Les conclusions de l'évaluation se rapportent au rapport d'évaluation de la famille de produits des autorités autrichiennes et à son analyse par la DEPR et présentent ici une synthèse des éléments scientifiques essentiels qui conduisent aux recommandations émises par la DEPR. Le résumé des caractéristiques des produits (RCP) issu de l'évaluation de cette demande est présenté en annexe.

Après consultation de l'ensemble des Etats membres concernés par la demande, la DEPR émet les conclusions suivantes.

SYNTHESE DES RESULTATS DE L'EVALUATION

PHYSICO-CHIMIE

Les caractéristiques physico-chimiques de la famille de produits NEU 1170 H NONANOIC ACID ALGAECIDES ont été décrites et sont considérées comme conformes dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

Les méthodes d'analyse sont considérées comme conformes.

EFFICACITE

Les éléments soumis dans le dossier permettent de conclure que la famille de produits NEU 1170 H NONANOIC ACID ALGAECIDES est efficace contre les algues vertes (*Chlorophyta spp*), les algues jaunes (*Chrysophyceae*) et les lichens dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

RESISTANCE

Aucun phénomène de résistance à la substance active acide nonanoïque utilisée comme algicide n'a été mis en évidence à ce jour dans la littérature scientifique.

En cas d'inefficacité du traitement, le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché devra informer l'Autorité Compétente.

SUBSTANCES PREOCCUPANTES

Deux co-formulants, l'hydroxyde d'ammonium pour le Meta RCP 1 et le propan-2-ol pour le Meta RCP 2, contenus dans les produits de la famille NEU 1170 H NONANOIC ACID ALGAECIDES ont été identifiés comme substances préoccupantes pour la santé humaine.

RISQUE POUR LA SANTE HUMAINE

Au vue des propriétés irritantes des produits de la famille NEU 1170 H NONANOIC ACID ALGAECIDES, l'évaluation du risque local lors de l'exposition des utilisateurs et autres personnes exposées permet de conclure sur la conformité des usages, dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

RISQUE VIA L'ALIMENTATION

Compte tenu du type de produit qui exclut le risque alimentaire, l'évaluation n'est pas pertinente.

⁴ <https://www.anses.fr/fr/system/files/LignesDirectricesBiocides.pdf>

RISQUE POUR L'ENVIRONNEMENT

L'évaluation du risque environnemental a été réalisée pour la substance active uniquement; aucune substance préoccupante n'a été définie pour l'environnement.

Concernant l'utilisation du produit NEU 1170 H NONANOIC ACID ALGAECIDES, les niveaux d'exposition environnementale sont inférieurs aux valeurs de toxicité de référence pour chaque compartiment exposé et les concentrations estimées dans les eaux souterraines sont inférieures aux valeurs seuils définies par la Directive 98/83/EC, dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe et uniquement si les mesures de gestion des risques suivantes sont appliquées :

- Pour l'application du produit, le sol adjacent à la zone traitée doit être protégé par un revêtement imperméable (d'une largeur de 0,5 m minimum)
- Ne pas appliquer le produit si de la pluie est annoncée dans les 24 heures
- Les zones couvertes de végétation, exposées involontairement, doivent être arrosées abondamment afin d'éviter tout dommage aux plantes
- Ne pas rincer les surfaces traitées après application
- Ne pas appliquer le produit en cas de vent afin d'éviter toute contamination par les dérives de pulvérisation
- Pulvériser sur les surfaces sèches à traiter à une distance d'environ 30 cm jusqu'à ce qu'elles soient complètement humides. Ne pas appliquer plus de liquide que nécessaire et éviter que des gouttelettes ne ruissellent pendant le traitement.

Ainsi ces usages sont conformes considérant toutes ces conditions.

CONCLUSIONS

En résumé, la conformité ou l'absence de conformité aux principes uniformes définis dans le règlement (UE) n°528/2012 pour la famille de produits NEU 1170 H NONANOIC ACID ALGAECIDES est indiquée dans le tableau suivant, usage par usage et sous réserve, à l'exception des usages non conformes, des conditions d'emploi décrites dans le projet de résumé des caractéristiques du produit présenté en annexe.

Les conditions d'emploi évaluées relatives aux usages non proposés à l'autorisation figurent, le cas échéant, dans le rapport d'évaluation de la famille de produits de l'EMR.

Résultats de l'évaluation pour les usages revendiqués pour une autorisation de mise à disposition sur le marché de la famille de produits NEU 1170 H NONANOIC ACID ALGAECIDES :

Méta RCP	Organismes cibles	Doses	Conditions d'emploi	Conclusions
1	Algues vertes (<i>Chlorophyta spp.</i>)	Dilution à 5% v/v 100 mL de solution diluée par m ²	Pulvérisation avec un pulvérisateur basse pression sur les surfaces en verre, bois, plastique ou métal Professionnels et non professionnels Extérieur	Conforme
	- Algues vertes (<i>Chlorophyta spp.</i>) - Lichens - Algues jaunes (<i>Chrysophyceae</i>)	Dilution à 5% v/v 100 mL de solution diluée par m ²	Pulvérisation avec un pulvérisateur basse pression sur les tuiles Professionnels et non professionnels Extérieur	Conforme

Anses – n° BC-GH019885-35
NEU 1170 H NONANOIC ACID ALGAECIDES

Méta RCP	Organismes cibles	Doses	Conditions d'emploi	Conclusions
	- Algues vertes (<i>Chlorophyta spp.</i>) - Lichens	Dilution à 2% v/v 500 mL de solution diluée par m ²	Pulvérisation avec un pulvérisateur basse pression sur les toits de chaume Professionnels et non professionnels Extérieur	Conforme
	Algues vertes (<i>Chlorophyta spp.</i>)	Dilution à 15% v/v 100 mL de solution diluée par m ²	Pulvérisation avec un pulvérisateur basse pression sur les dallages et maçonneries Professionnels et non professionnels Extérieur	Conforme
	Algues vertes (<i>Chlorophyta spp.</i>)	Dilution à 7,5% v/v 200 mL de solution diluée par m ²	Application à l'aide d'un arrosoir avec pommeau sur les structures horizontales en pierre, bitume, terre cuite, ardoise, tuiles ou bois Professionnels et non professionnels Extérieur	Conforme
2	- Algues vertes (<i>Chlorophyta spp.</i>) - Lichens - Algues jaunes (<i>Chrysophyceae</i>)	Prêt à l'emploi 90 à 100 mL de solution par m ²	Pulvérisation avec un pulvérisateur manuel à gâchette sur diverses surfaces Professionnels et non professionnels Extérieur	Conforme
3	Algues vertes (<i>Chlorophyta spp.</i>)	Dilution à 1,3% v/v 100 mL de solution diluée par m ²	Pulvérisation avec un pulvérisateur basse pression sur les surfaces en verre, bois, plastique ou métal Professionnels Extérieur	Conforme
	- Algues vertes (<i>Chlorophyta spp.</i>) - Lichens - Algues jaunes (<i>Chrysophyceae</i>)	Dilution à 1,3% v/v 100 mL de solution diluée par m ²	Pulvérisation avec un pulvérisateur basse pression sur les tuiles Professionnels Extérieur	Conforme
	- Algues vertes (<i>Chlorophyta spp.</i>) - Lichens	Dilution à 0,5% v/v 500 mL de solution diluée par m ²	Pulvérisation avec un pulvérisateur basse pression sur les toits de chaume Professionnels Extérieur	Conforme
	Algues vertes (<i>Chlorophyta spp.</i>)	Dilution à 4% v/v 100 mL de solution diluée par m ²	Pulvérisation avec un pulvérisateur basse pression sur les dallages et maçonneries Professionnels Extérieur	Conforme

Anses – n° BC-GH019885-35
NEU 1170 H NONANOIC ACID ALGAECIDES

Méta RCP	Organismes cibles	Doses	Conditions d'emploi	Conclusions
	Algues vertes (<i>Chlorophyta spp.</i>)	Dilution à 2% v/v 200mL de solution diluée par m ²	Application à l'aide d'un arrosoir avec pommeau sur les structures horizontales en pierre, bitume, terre cuite, ardoise, tuiles ou bois Professionnels Extérieur	Conforme

Pour le directeur général, par délégation,
la directrice adjointe,
Direction de l'évaluation des produits réglementés

ANNEXE

Proposition de Résumé des caractéristiques de la famille de produits biocides issu des conclusions de l'évaluation

Partie I.- Premier niveau d'information

1. Informations administratives

1.1. Nom commercial de la famille de produits

Nom commercial	NEU 1170 H NONANOIC ACID ALGAECIDES
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	

1.2. Type de produit(s)

Types de produit	2

1.3. Détenteur de l'autorisation de mise à disposition sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	W. Neudorff GmbH KG
	Adresse	An der Mühle 3 31860 Emmerthal Allemagne
Numéro de demande	BC-GH019885-35	
Type de demande	Reconnaissance mutuelle en simultanée	

1.4. Fabricant(s) de la famille de produits

Nom du fabricant	W. Neudorff GmbH KG
Adresse du fabricant	An der Mühle 3 31860 Emmerthal Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Otto-Brenner-Straße 13-15 21337 Lüneburg Allemagne

1.5. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

Substance active	Acide nonanoïque
Nom du fabricant	W. Neudorff GmbH KG (Emery Oleochemicals LLC)
Adresse du fabricant	An der Mühle 3 31860 Emmerthal Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Emery Oleochemicals LLC, 4900 Este Ave 45232-1446 Cincinnati, Ohio Etats-Unis

2. Composition de la famille de produits et type de formulation

2.1. Composition qualitative et quantitative de la famille de produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Acide nonanoïque	Acide nonanoïque	Substance active	112-05-0	203-931-2	3,11	80
Hydroxyde d'ammonium	Hydroxyde d'ammonium	Formulant	1336-21-6	215-647-6	0	1,77
Propan-2-ol	Isopropanol	Solvant	67-63-0	200-661-7	0	2

2.2. Type de formulation

META RCP 1 & 3 : EC – Concentré émulsifiable META RCP 2 : AL – Prêt-à-l'emploi

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 1

1. Information administrative sur le Meta RCP 1

1.1. Identification du Meta RCP 1

Identification	Meta RPC 1
----------------	------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 1	
----------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	2

2. Composition du Meta RCP 1

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 1

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Acide nonanoïque	Acide nonanoïque	Substance active	112-05-0	203-931-2	20,94	20,94
Hydroxyde d'ammonium	Hydroxyde d'ammonium	Formulant	1336-21-6	215-647-6	1,77	1,77

2.2. Types de formulations

EC – Concentré émulsifiable

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 1

Classification	
Catégories de danger	Irritant oculaire, catégorie 2
Mentions de danger	H319
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H319 : Provoque une sévère irritation des yeux
Conseils de prudence	P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 : Tenir hors de portée des enfants P103 : Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions. P264 : Se laver les mains soigneusement après utilisation. P280 : Porter des lunettes de protection* P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent facilement être enlevées. Continuer à rincer. P337 + P313 : Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation
Note	*A indiquer sur l'étiquette : Uniquement pour les utilisateurs professionnels

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 1

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Algues – utilisateurs professionnels et non professionnels – pulvérisation – extérieur – verre, bois, plastique, métal

Type de produit	TP 2
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Algues vertes (<i>Chlorophyta spp</i>)
Domaine(s) d'utilisation	Extérieur Algicide à utiliser sur diverses surfaces en verre, bois, plastique ou métal (structures verticales et horizontales) comme par exemple les serres, les tunnels en plastique, les terrains de sport, les clôtures ou les terrasses
Méthode(s) d'application	Pulvérisation avec pulvérisateur basse pression
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Dilution : 5% v/v 5 mL de produit dans 95 mL d'eau Dose d'application : 100 mL de solution diluée par m ² Deux applications par an au maximum
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels et non professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteille doseuse en PEHD (0,5L - 1L) Bidon en PEHD (5L - 10L) – professionnels uniquement

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Algues et lichens – utilisateurs professionnels et non professionnels – pulvérisation – extérieur – toits en tuiles

Type de produit	TP 2
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Algues vertes (<i>Chlorophyta spp</i>) Algues jaunes (<i>Chrysophyceae</i>) Lichens
Domaine(s) d'utilisation	Extérieur Algicide à utiliser sur les toits en tuiles
Méthode(s) d'application	Pulvérisation avec pulvérisateur basse pression
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Dilution : 5% v/v 5 mL de produit dans 95 mL d'eau Dose d'application : 100 mL de solution diluée par m ² Deux applications par an au maximum
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels et non professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteille doseuse en PEHD (0,5L - 1L) Bidon en PEHD (5L - 10L) – professionnels uniquement

4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.3. Description de l'usage

Tableau 3. Usage # 3 – Algues et lichens – utilisateurs professionnels et non professionnels – pulvérisation – extérieur – toits en chaume

Type de produit	TP 2
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Algues vertes (<i>Chlorophyta spp</i>) Lichens
Domaine(s) d'utilisation	Extérieur Algicide à utiliser sur les toits de chaume
Méthode(s) d'application	Pulvérisation avec pulvérisateur basse pression
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Dilution : 2% v/v 10 mL de produit dans 490 mL d'eau Dose d'application : 500 mL de solution diluée par m ² Deux applications par an au maximum
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels et non professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteille doseuse en PEHD (0,5L - 1L) Bidon en PEHD (5L - 10L) – professionnels uniquement

4.3.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.3.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.3.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.3.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.3.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.4. Description de l'usage

Tableau 4. Usage # 4 – Algues – utilisateurs professionnels et non professionnels – pulvérisation – extérieur – dallages et maçonneries

Type de produit	TP 2
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Algues vertes (<i>Chlorophyta spp</i>)
Domaine(s) d'utilisation	Extérieur Algicide à utiliser sur les structures horizontales et verticales en pierre, bitume, terre cuite, ardoise ou tuiles comme par exemple les trottoirs, terrasses, murs, façades, pierres tombales ou pots de fleurs
Méthode(s) d'application	Pulvérisation avec un pulvérisateur basse pression
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Dilution : 15% v/v 15 mL de produit dans 85 mL d'eau Dose d'application : 100 mL de solution diluée par m ² Deux applications par an au maximum
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels et non professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteille doseuse en PEHD (0,5L - 1L) Bidon en PEHD (5L - 10L) – professionnels uniquement

4.4.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.4.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.4.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.4.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.4.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.5. Description de l'usage

Tableau 5. Usage # 5 – Algues – utilisateurs professionnels et non professionnels – arrosage – extérieur - structures horizontales en pierre, bitume, terre cuite, ardoise ou bois

Type de produit	TP 2
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Algues vertes (<i>Chlorophyta spp</i>)
Domaine(s) d'utilisation	Extérieur Algicide à utiliser sur les structures horizontales en pierre, bitume, terre cuite, ardoise ou bois, comme par exemple sur les trottoirs ou les terrasses
Méthode(s) d'application	Arrosage (arrosoir avec pommeau)
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Dilution : 7,5% v/v 15 mL de produit dans 185 mL d'eau Dose d'application : 200 mL de solution diluée par m ² Deux applications par an au maximum
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels et non professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteille doseuse en PEHD (0,5L, 1L) Bidon en PEHD (5L, 10L) – professionnels uniquement

4.5.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.5.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.5.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.5.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.5.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 1

5.1. Instructions d'utilisation

- Se conformer aux instructions d'utilisation.
- Agiter la solution diluée avant application
- Réaliser les traitements lorsque les températures sont supérieures à 10°C.
- Appliquer uniformément le produit et en quantité suffisante de façon à ce que les surfaces soient bien mouillées.
- Laisser le produit agir pendant au moins plusieurs jours, laisser les surfaces séchées après traitement et brosser si nécessaire les surfaces desséchées.
- Ne pas utiliser à proximité de plan d'eau ou de cours d'eau.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Pour l'application du produit, le sol adjacent à la zone traitée doit être protégé par un revêtement imperméable (d'une largeur de 0,5 m minimum).
- Ne pas appliquer le produit si de la pluie est annoncée dans les 24 heures.
- Les zones couvertes de végétation exposées involontairement doivent être arrosées abondamment afin d'éviter tout dommage aux plantes.
- Ne pas rincer les surfaces traitées après application.
- Ne pas appliquer le produit en cas de vent afin d'éviter toute contamination par les dérives de pulvérisation.
- Pulvériser sur les surfaces sèches à traiter à une distance d'environ 30 cm jusqu'à ce qu'elles soient complètement humides. Ne pas appliquer plus de liquide que nécessaire et éviter que des gouttelettes ne ruissellent pendant le traitement.
- Eviter le contact avec les yeux.
- Eviter les éclaboussures durant la phase de mélange du produit.
- Les utilisateurs professionnels doivent porter des lunettes de protection pendant la phase de mélange et chargement.
- Garder les personnes non impliquées, les enfants et les animaux de compagnie à l'écart des surfaces traitées jusqu'à ce qu'elles soient sèches.
- Se laver soigneusement les mains après utilisation.
- Le produit doit être placé sur le marché avec un emballage spécial pour minimiser le risque d'exposition pour les yeux par éclaboussures.
- Une fermeture sécurité est nécessaire pour les emballages (500 ml et 1L) qui peuvent être achetés par les utilisateurs non-professionnels.
- Des aides au dosage (niveau de remplissage visible et échelle volumique) doivent être intégrées dans l'emballage pour les utilisateurs non professionnels.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Si un avis médical est nécessaire, garder l'emballage ou la notice à disposition.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant 5 minutes. Appeler un centre antipoison/ un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Rincer la peau à l'eau. Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler un centre antipoison/un médecin.
EN CAS D'INHALATION: Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/ un médecin.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (bâche imperméable), dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Stocker dans un endroit sec frais et ventilé, dans l'emballage commercial fermé.
- Ne pas stocker à proximité des denrées alimentaires et boissons destinées à la consommation humaine et animale.
- Protéger du gel.
- Tenir hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.
- Durée de stockage : 5 ans

6. Autre(s) information(s)

-

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 1

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	NEU 1170 H EC Finalsan Wege- & FugenRein				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Acide nonanoïque	Acide nonanoïque	Substance active	112-05-0	203-931-2	20,94
Hydroxyde d'ammonium	Hydroxyde d'ammonium	Formulant	1336-21-6	215-647-6	1,77

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 2

1. Information administrative sur le Meta RCP 2

1.1. Identification du Meta RCP 2

Identification	Meta RCP 2
----------------	------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 2	
----------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	2

2. Composition du Meta RCP 2

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 2

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Acide nonanoïque	Acide nonanoïque	Substance active	112-05-0	203-931-2	3,1	3,45
Isopropanol	Propan-2-ol	Solvant	67-63-0	200-661-7	0	2

2.2. Types de formulations

AL – Prêt à l'emploi

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 2

Classification	
Catégories de danger	-
Mentions de danger	-
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	-
Mentions de danger	-
Conseils de prudence	P102: Tenir hors de portée des enfants
Note	-

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 2

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Algues et lichens – utilisateurs professionnels et non professionnels - pulvérisation - extérieur – surfaces diverses

Type de produit	TP 2
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Algues vertes (<i>Chlorophyta spp</i>) Algues jaunes (<i>Chrysophyceae</i>) Lichens
Domaine(s) d'utilisation	Extérieur Algicide à utiliser sur diverses surfaces en verre, bois, plastique, métal, pierre, bitume, terre cuite ou ardoise, (structures verticales et horizontales) comme par exemple le trottoir, les terrasses, les murs, les façades, les pierres tombales, les pots, les serres, les tunnels en plastique, les terrains de sport, les clôtures ou les tuiles
Méthode(s) d'application	Pulvérisation avec pulvérisateur à gâchette
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Prêt à l'emploi Deux applications par an au maximum
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels et non professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteille en PEHD (0,5L - 1L) avec pulvérisateur Bidon en PEHD (3L) avec pulvérisateur

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Afin de garantir une bonne utilisation et application du produit, les doses d'emploi du produit devront figurer sur l'étiquette. Par exemple :
 - NEU 1170 H AF 31,02 g/L : Utiliser 90 mL de produit par m² à traiter.
 - NEU 1170 H AF 28,0 g/L : Utiliser 100 mL de produit par m² à traiter.

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 2

5.1. Instructions d'utilisation

- Se conformer aux instructions d'utilisation.
- Réaliser les traitements avec des températures supérieures à 10°C.
- Appliquer uniformément le produit et en quantité suffisante de façon à ce que les surfaces soient bien mouillées.
- Laisser le produit agir pendant au moins plusieurs jours, laisser les surfaces séchées après traitement et brosser si nécessaire les surfaces desséchées.
- Ne pas utiliser à proximité de plan d'eau ou de cours d'eau.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Pour l'application du produit, le sol adjacent à la zone traitée doit être protégé par un revêtement imperméable (d'une largeur de 0,5 m minimum).
- Ne pas appliquer le produit si de la pluie est annoncée dans les 24 heures.
- Les zones couvertes de végétation exposées involontairement doivent être arrosées abondamment afin d'éviter tout dommage aux plantes.
- Ne pas rincer les surfaces traitées après application
- Ne pas appliquer le produit en cas de vent afin d'éviter toute contamination par les dérives de pulvérisation.
- Pulvériser sur les surfaces sèches à traiter à une distance d'environ 30 cm jusqu'à ce qu'elles soient complètement humides. Ne pas appliquer plus de liquide que nécessaire et éviter que des gouttelettes ne ruissellent pendant le traitement.
- Garder les personnes non impliquées, les enfants et les animaux de compagnie à l'écart des surfaces traitées jusqu'à ce qu'elles soient sèches.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Si un avis médical est nécessaire, garder l'emballage ou la notice à disposition.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Rincer la peau à l'eau. Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un centre antipoison/un médecin.
EN CAS D'INGESTION: Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
EN CAS D'INHALATION: Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/ un médecin.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (bâche imperméable), dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Stocker dans un endroit sec frais et ventilé, dans l'emballage commercial fermé.
- Ne pas stocker à proximité des denrées alimentaires et boissons destinées à la consommation humaine et animale.
- Protéger du gel
- Tenir hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.
- Durée de stockage: 2 ans

6. Autre(s) information(s)

-

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 2

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	NEU 1170 H AF 31,02 g/L Finalsan AF Wege- & FugenRein				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Acide nonanoïque	Acide nonanoïque	Substance active	112-05-0	203-931-2	3,45
Isopropanol	Propan-2-ol	Solvant	67-63-0	200-661-7	2

Nom commercial	NEU 1170 H AF 28,0 g/L Finalsan AF Wege- & FugenRein Neu				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Acide nonanoïque	Acide nonanoïque	Substance active	112-05-0	203-931-2	3,10
Isopropanol	Propan-2-ol	Solvant	67-63-0	200-661-7	2

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 3

1. Information administrative sur le Meta RCP 3

1.1. Identification du Meta RCP 3

Identification	Meta RCP 3
-----------------------	------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 3	
-----------------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	2

2. Composition du Meta RCP 3

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 3

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Acide nonanoïque	Acide nonanoïque	Substance active	112-05-0	203-931-2	80	80

2.2. Types de formulations

EC – Concentré émulsifiable

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 3

Classification	
Catégories de danger	Irritation cutanée, catégorie 2, H315 Irritation oculaire, catégorie 2, H319 Toxicité chronique Catégorie 3
Mentions de danger	H315 : Provoque une irritation cutanée H319 : Provoque une sévère irritation des yeux H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H315 : Provoque une irritation cutanée H319 : Provoque une sévère irritation des yeux H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Conseils de prudence	P264 : Se laver les mains soigneusement après utilisation. P273 : Eviter le rejet dans l'environnement. P280 : Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et savon. P332 + P313 : En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin. P337 + P313 : Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. P362 : Enlever les vêtements contaminés. P501 : Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation.
Note	-

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 3

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Algues – utilisateurs professionnels – pulvérisation – extérieur – verre, bois, plastique, métal

Type de produit	TP 2
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Algues vertes (<i>Chlorophyta spp</i>)
Domaine(s) d'utilisation	Extérieur Algicide à utiliser sur diverses surfaces en verre, bois, plastique ou métal (structures verticales et horizontales) comme par exemple les serres, les tunnels en plastique, les terrains de sport, les clôtures ou les terrasses
Méthode(s) d'application	Pulvérisation avec pulvérisateur basse pression (3 bars approximativement)
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Dilution : 1,3% v/v 1,3 mL de produit dans 98,7 mL d'eau Dose d'application : 100 mL de solution diluée par m ² Deux applications par an au maximum
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidons en PEHD (5L - 10L)

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Ne pas appliquer le produit en cas de vent afin d'éviter toute contamination par les dérives de pulvérisation.

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Algues et lichens – utilisateurs professionnels – pulvérisation – extérieur – toits en tuiles

Type de produit	TP 2
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Algues vertes (<i>Chlorophyta spp</i>) Algues jaunes (<i>Chrysophyceae</i>) Lichens
Domaine(s) d'utilisation	Extérieur Algicide à utiliser sur les tuiles
Méthode(s) d'application	Pulvérisation avec pulvérisateur basse pression (3 bars approximativement)
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Dilution : 1,3% v/v 1,3 mL de produit dans 98,7 mL d'eau Dose d'application : 100 mL de solution diluée par m ² Deux applications par an au maximum
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidons en PEHD (5L - 10L)

4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Ne pas appliquer le produit en cas de vent afin d'éviter toute contamination par les dérives de pulvérisation.

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.3. Description de l'usage

Tableau 3. Usage # 3 – Algues et lichens – utilisateurs professionnels – pulvérisation – extérieur – toits en chaume

Type de produit	TP 2
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Algues vertes (<i>Chlorophyta spp</i>) Lichens
Domaine(s) d'utilisation	Extérieur Algicide à utiliser sur les toits de chaume
Méthode(s) d'application	Pulvérisation avec pulvérisateur basse pression (3 bars ou moins)
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Dilution : 0,5% v/v 2,7 mL de produit dans 497,3 mL d'eau Dose d'application : 500 mL de solution diluée par m ² Deux applications par an au maximum
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidons en PEHD (5L - 10L)

4.3.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.3.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Ne pas appliquer le produit en cas de vent afin d'éviter toute contamination par les dérives de pulvérisation.

4.3.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.3.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.3.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.4. Description de l'usage

Tableau 4. Usage # 4 – Algues – utilisateurs professionnels – pulvérisation – extérieur – dallages et maçonneries

Type de produit	TP 2
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Algues vertes (<i>Chlorophyta spp</i>)
Domaine(s) d'utilisation	Extérieur Algicide à utiliser sur les structures horizontales et verticales en pierre, bitume, terre cuite, ardoise ou tuiles comme par exemple les trottoirs, terrasses, murs, façades, pierres tombales ou pots de fleurs
Méthode(s) d'application	Pulvérisation avec pulvérisateur basse pression (3 bars approximativement)
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Dilution : 4% v/v 4 mL de produit dans 96 mL d'eau Dose d'application : 100 mL de solution diluée par m ² Deux applications par an au maximum
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidons en PEHD (5L - 10L)

4.4.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.4.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Ne pas appliquer le produit en cas de vent afin d'éviter toute contamination par les dérives de pulvérisation.

4.4.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.4.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.4.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.5. Description de l'usage

Tableau 5. Usage # 5 – Algues – utilisateurs professionnels - arrosage – extérieur – structures horizontales en pierre, bitume, terre cuite, ardoise ou bois

Type de produit	TP 2
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Algues vertes (<i>Chlorophyta spp</i>)
Domaine(s) d'utilisation	Extérieur Algicide à utiliser sur les structures horizontales en pierre, bitume, terre cuite, ardoise ou bois, comme par exemple les trottoirs ou les terrasses
Méthode(s) d'application	Arrosage (arrosoir avec pommeau)
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Dilution : 2% v/v 4 mL de produit dans 196 mL d'eau Dose d'application : 200 mL de solution diluée par m ² Deux applications par an au maximum
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidons en PEHD (5L, 10L)

4.5.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.5.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.5.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.5.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.5.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 3

5.1. Instructions d'utilisation

- Se conformer aux instructions d'utilisation.
- Réaliser les traitements avec des températures supérieures à 10°C.
- Appliquer uniformément le produit et en quantité suffisante de façon à ce que les surfaces soient bien mouillées.
- Laisser le produit agir pendant au moins plusieurs jours, laisser les surfaces séchées après traitement et brosser si nécessaire les surfaces desséchées.
- Ne pas traiter à proximité de plan d'eau ou de cours d'eau.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Pour l'application du produit, le sol adjacent à la zone traitée doit être protégé par un revêtement imperméable (d'une largeur de 0,5 m minimum).
- Ne pas appliquer le produit si de la pluie est annoncée dans les 24 heures.
- Les zones couvertes de végétation exposées involontairement doivent être arrosées abondamment afin d'éviter tout dommage aux plantes.
- Ne pas rincer les surfaces traitées après application.
- Pulvériser sur les surfaces sèches à traiter à une distance d'environ 30 cm jusqu'à ce qu'elles soient complètement humides. Ne pas appliquer plus de liquide que nécessaire et éviter que des gouttelettes ne ruissellent pendant le traitement.
- Porter une combinaison, des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et des lunettes de protection pendant la phase de mélange et chargement.
- Éviter le contact avec la peau et les yeux.
- Éviter les éclaboussures pendant la phase de dilution du produit.
- Garder les personnes non impliquées, les enfants et les animaux de compagnie à l'écart des surfaces traitées jusqu'à ce qu'elles soient sèches.
- Se laver soigneusement les mains après utilisation.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Rincer la peau à l'eau. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant 5 minutes. Appeler un centre antipoison/un médecin.

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler un centre antipoison/un médecin.

EN CAS D'INHALATION: Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/ un médecin.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (bâche imperméable), dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Stocker dans un endroit sec frais et ventilé, dans l'emballage commercial fermé.
- Ne pas stocker à proximité des denrées alimentaires et boissons destinées à la consommation humaine et animale.
- Protéger du gel.
- Durée de stockage: 2 ans.

6. Autre(s) information(s)

Le produit contient du propan-2-ol, pour lequel une concentration d'exposition acceptable de 52,6 ppm pour un utilisateur professionnel dans l'air a été définie et est applicable pour les usages autorisés.

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 3

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	NEU 1370 H RapidGo				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Acide nonanoïque	Acide nonanoïque	Substance active	112-05-0	203-931-2	80